

# Les sceptiques, la liberté d'expression, et Jean Bricmont

*Dans les milieux sceptiques, on trouve souvent une défense marquée de la liberté d'expression de toutes les opinions, y compris celles de l'extrême-droite, en particulier lorsqu'elle est menacée par les lois contre le racisme et surtout la loi Gayssot contre la négation de l'existence des chambres à gaz et la minimisation de la Shoah.*

*Le débat sur la pertinence ou non de défendre la liberté d'expression de l'extrême-droite est légitime, mais malheureusement on ne peut pas ignorer que lorsqu'on défend cette position, on risque de se retrouver à côtoyer dans cette lutte l'extrême-droite, qui évidemment défend sa propre liberté d'expression. Pour certains ce n'est pas un problème, car la lutte pour le principe ne saurait être limitée par une volonté de ne pas fréquenter untel ou untel, mais pour d'autres, dont je fais partie, la lutte contre l'extrême-droite est suffisamment fondamentale pour s'assurer que ce débat de fond ne serve pas de promotion aux idées d'extrême-droite.*

*Or, en France et en Belgique, ce débat se mélange souvent avec l'obligation de se positionner par rapport à Jean Bricmont, principale figure francophone de la défense de la liberté d'expression de l'extrême-droite et de la lutte contre la loi Gayssot, et bien sûr soupçonné comme toute personne remettant en cause la loi Gayssot de partager l'opinion des gens dont il défend la liberté d'expression. Le problème, c'est que dans le cas précis de Jean Bricmont, je considère personnellement que ces soupçons sont plutôt justifiés.*

*Je ne peux donc pas accepter les termes du débat quand ils voudraient nous obliger à choisir entre :*

*- Défendre la liberté d'expression de l'extrême-droite et donc défendre Jean Bricmont*

*ou*

*- Dénoncer Jean Bricmont et donc s'opposer à la liberté d'expression de l'extrême-droite*

*Une autre confusion dans ce débat, présente dans le discours de Jean Bricmont mais aussi de nombreux autres partisans de la liberté d'expression de l'extrême-droite est d'assimiler toute lutte contre la diffusion des idées d'extrême-droite à un acte de censure et donc forcément un soutien aux lois qui restreignent la liberté d'expression.*

*Je propose donc de traiter dans un même texte, mais séparément, ces 3 questions différentes :*

- 1. est-ce qu'on doit/on peut limiter la liberté d'expression par la loi ?*
- 2. est-ce qu'on doit/on peut empêcher par l'action militante l'accès de certaines idées à certaines tribunes ?*
- 3. est-ce que Jean Bricmont n'est effectivement motivé dans son positionnement sur les deux questions ci-dessus que par ces questions en elle-mêmes, ou est-ce qu'il a réellement des accointances avec les idées politiques dont il défend la liberté d'expression, et donc ne défend ces positions sur les 2 questions précédentes que par intérêt idéologique ?*

## **Est-ce qu'on doit/on peut limiter la liberté d'expression par la loi ?**

A cette question, il y a d'abord la réponse libérale. Pour le libéralisme, la liberté d'expression fait partie des "droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme" (c'est la formule inscrite dans la déclaration des droits de l'homme), comme le droit de disposer de sa personne ou le droit de propriété.

Pour un libéral, la réponse est donc forcément non, par principe moral. Mais pour adhérer à cette réponse, il faut adhérer à la croyance libérale aux "droits naturels inaliénables et sacrés de l'homme". Et il me semble que cette croyance est suffisamment métaphysique pour s'étonner quand certains sceptiques s'en réclament. Encore plus quand ils sont de gauche et antilibéraux, et que par exemple ils n'apportent pas la même réponse pour ce qui est du droit de propriété.

Or j'observe régulièrement des sceptiques semblant considérer "ça va contre la liberté d'expression" comme étant un argument rationnel, comme si le devoir de respect des "droits naturels" était une exigence de la méthode scientifique au même titre que le matérialisme méthodologique, auquel pourtant le concept de "droit naturel inaliénable et sacré" me semble s'opposer assez clairement.

A gauche, habituellement, on se réfère plutôt à la notion rousseauiste du droit, qui ne voit pas les droits comme des valeurs sacrées intemporelles et indépendantes des circonstances, mais comme un contrat social, des choses négociées entre les personnes qui souhaitent faire société. Dans cette perspective aucun droit n'est "sacré" et rien n'est évident à priori, c'est de l'évaluation de ses intérêts par chacun et du compromis qu'ils arrivent à obtenir que doit émerger chaque droit qu'on se reconnaît mutuellement. L'autre conséquence de cette vision du droit est que l'on peut considérer que des exceptions sont possibles selon les circonstances.

Pour ma part en tous cas, ne croyant pas aux "droits naturels", c'est donc par une évaluation au cas par cas des conséquences que je me positionne sur cette question.

Heureusement, tous les sceptiques défavorables à toute forme de législation sur les opinions ne se contentent pas d'affirmer un principe sacré, certains prennent la peine d'argumenter.

Voyons donc ces arguments :

***"LA CENSURE DES OPINIONS DIVERGENTES EMPECHE DE FAIRE EVOLUER LES CONNAISSANCES, DE REMETTRE EN CAUSE LES DOGMES, LES CROYANCES ET LE BON SENS POPULAIRE."***

Effectivement, je suis d'accord avec ça. C'est pourquoi je pense que d'une manière générale, on doit défendre la liberté d'expression des opinions contraires aux dogmes, croyances et au "bon sens populaire".

Mais il me semble que ceci tombe à côté du débat. Car limiter la liberté d'expression ne signifie pas forcément interdire toute forme de divergence d'une ligne officielle, les lois dont on discute ici ne censurent qu'une liste très restreinte d'opinions comme le racisme ou la

négarion de la Shoah, deux opinions dont il me semble qu'on a assez peu à attendre en terme de possibilités de faire de nouvelles découvertes extraordinaires qui feront avancer les connaissances humaines.

Et l'idée que de telles lois empêchent la recherche d'avancer librement est complètement fausse. C'est les négationnistes eux-mêmes qui le soulignent sans le vouloir. Ils prennent souvent comme "preuve" des mensonges sur les chambres à gaz le fait que les historiens ont revu à la baisse le nombre de victimes des chambres à gaz. Hum... Donc les historiens ont pu remettre en cause les chiffres "officiels" précédents sans être inquiétés, donc la recherche n'est aucunement entravée par ces lois.

***"LA MEILLEURE FAÇON DE FAIRE TRIOMPHER LA VERITE EST DE FAIRE EN SORTE QUE TOUTES LES OPINIONS PUISSENT S'EXPRIMER ET QU'ON PUISSE EN DEBATTRE LIBREMENT."***

Cette affirmation est à nouveau d'inspiration libérale, basée sur la croyance disant que de la compétition sur un marché émerge forcément les meilleurs. Et là encore je m'étonne que cette idée puisse être défendue par des personnes qui s'opposent à la même idée lorsqu'il s'agit de la compétition économique.

On a d'ailleurs tout ce qu'il faut dans les études en sciences humaines pour savoir que cette idée est parfaitement fausse en ce qui concerne le "marché des idées". Les idées qui convainquent le plus quand elles peuvent toutes s'exprimer à égalité ne sont pas les idées les plus "justes" ou les plus "rationnelles", ce sont les plus séduisantes. Et une idée séduisante ne l'est pas seulement par biais de confirmation (ce qui serait déjà problématique), une idée est aussi séduisante parce qu'elle sert nos objectifs, par exemples nos objectifs éthiques ou politiques.

Or un objectif est toujours (comme son nom ne l'indique pas) purement subjectif. Aucun protocole scientifique n'est possible pour démontrer ce qu'il "faut vouloir". Ce qui veut dire que l'un des freins les plus fondamentaux à l'acceptation des idées les plus justes (la possibilité qu'elles entrent en contradiction avec nos objectifs) est impossible à combattre par des arguments, aussi rationnels soient-ils. Autrement dit, pour quelqu'un motivé essentiellement par sa volonté de dénoncer le complot mondial des juifs et de réhabiliter les nazis, aucune preuve de l'existence des chambres à gaz ne sera jamais assez forte pour le faire changer d'avis.

Enfin laisser les gens libres à égalité de s'exprimer sur le marché des idées a des conséquences sur les vies de chacun, comme ça en a de laisser les gens libres de faire ce qu'ils veulent sur le plan économique. Il ne suffit pas de décréter que tout le monde est libre et égaux pour que tout le monde le soit réellement. Il y a des gens qui s'expriment depuis une position dominante, d'autres depuis une position dominée, et dans ce contexte, mettre à "égalité" de droit à l'expression les dominants et les dominés revient au vieux problème de la liberté donnée à égalité au renard et à la poule dans le poulailler.

La question de la liberté d'expression n'est donc pas seulement une question épistémologique sur la capacité de la "vérité" à émerger, il y a aussi à prendre en compte la souffrance que peut causer à certaines personnes déjà opprimées l'expression de certaines opinions qui participent en soi à leur oppression.

*"EN CENSURANT LES IDEES QU'ON VEUT COMBATTRE, ON LEUR REND SERVICE, EN LEUR PERMETTANT DE SE PRESENTER COMME DES MARTYRS ET AINSI RENFORCER LEUR AUDIENCE."*

Cette affirmation me semble avoir été fautive pendant une bonne partie de notre histoire, à savoir quand la censure était réellement efficace. A l'époque où le pouvoir politique avait réellement la possibilité d'empêcher complètement une idée de s'exprimer, parce que le seul média de masse était d'imprimer dans des imprimeries contrôlées par le pouvoir, ou même parce qu'au pire le pouvoir n'hésitait pas à emprisonner sans moyen de communication ou même assassiner les auteurs de troubles.

Dans ce cadre, la personne peut bien se présenter comme un martyr, personne ne pourra écouter ses plaintes, donc son audience ne risque pas d'augmenter.

Ceci dit, il devient de plus en plus difficile pour la censure d'être réellement efficace, et de nos jours, effectivement, toute censure peut facilement servir de tremplin à ceux qui la "subissent".

C'est donc pour moi le seul argument valable contre la censure de certaines opinions dangereuses par la loi. Et c'est pour ce seul argument que je rejoins, en général, l'idée que tant qu'on peut faire autrement, il vaut mieux éviter de nos jours de compter sur la censure pour combattre les idées dangereuses.

Mais j'ai suffisamment développé d'arguments dans l'autre sens ci-dessus pour éviter de faire de cette recommandation un dogme. Pour moi il reste essentiel d'évaluer au cas par cas quand il vaut mieux ou pas recourir à la censure par la loi. ma recommandation serait donc de, la plupart du temps, ne pas censurer, mais de garder sous la main cet outil en cas de danger important et immédiat.

Et cette position nuancée m'empêche évidemment d'aller montrer ma tête à tous les procès de gens d'extrême-droite inquiétés pour leurs opinions pour aller les soutenir au nom de grands principes abstraits.

D'autant plus que si on comprend que censurer quelqu'un lui permet de promouvoir ses idées par sa position de martyr, comment ne pas comprendre que la possibilité pour lui de se prévaloir du soutien de "personnes respectées et non soupçonnables d'adhérer à ses idées" est également un marchepied très important qu'on offre à ses idées ?

On peut être contre les lois sur la censure sans aller soutenir chaque facho à chaque procès en lui offrant une pub inespérée, surtout quand l'argument phare contre la censure serait de ne pas leur faire de la pub !

## **Est-ce qu'on doit/on peut empêcher par l'action militante l'accès de certaines idées à certaines tribunes ?**

Puisque je souhaite éviter de favoriser la liberté du renard dans le poulailler, si on ne censure pas des idées, on peut par contre agir pour favoriser certaines paroles contre d'autres. Soit parce qu'elles sont plus justes (favoriser la parole scientifique par exemple), soit parce qu'elles sont plus souhaitables (si on défend certaines options politiques), soit parce qu'elles sont défavorisées injustement dans le débat public (l'expression des personnes dominées par exemple).

Favoriser certaines paroles par rapport à d'autres est souvent assimilé à de la censure, alors que ça n'a rien à voir. Et d'autant moins depuis internet. De nos jours, aucun média et à fortiori aucune personne ni aucun groupe n'a le pouvoir d'empêcher complètement certaines paroles d'accéder à l'espace public. Tout ce qu'on peut espérer faire par des choix personnels si on n'est pas un législateur pouvant décréter une véritable censure, c'est de bouger les curseurs sur la quantité d'accès à la parole publique de chacun.

D'ailleurs dans les condamnations des actions militantes empêchant une personne d'accéder à une tribune, on se retrouve souvent avec un paradoxe : on prétend à la fois que c'est de la censure, et que ça permet à la personne de se victimiser et de faire sa pub. Si la personne est en capacité de se servir de cette action pour faire sa pub, c'est qu'elle n'est pas censurée, elle a toujours accès à d'autres tribunes.

Et comme il est impossible à quiconque de garantir un temps de parole parfaitement égal à toutes les idées, ni une quelconque proportion précise pour chacune basée sur un critère quelconque (d'ailleurs on serait bien en peine d'évaluer précisément un critère "objectif"), le choix qu'il reste à chacun est simplement de décider quelle parole on va favoriser ou pas. Et tout le monde le fait, qu'il le veuille ou non. Qu'on choisisse de tendre un micro ou une estrade à quelqu'un ou qu'on choisisse de ne pas le faire, ou même qu'on ne pense pas à le faire, dans tous les cas, on favorise certaines idées au détriment d'autres.

Il est donc absurde de reprocher à des gens de ne pas donner la même place à toutes les idées, dans tous les cas on fera des choix. Et si l'on peut contester la pertinence des choix faits par quelqu'un, alors il me semble tout à fait légitime, et pas du tout assimilable à une quelconque "censure", de tenter d'empêcher certains choix de se réaliser (empêcher une conférence par exemple) par une action militante.

Organiser une mobilisation pour empêcher l'accès d'une certaine personne à une certaine tribune, ce n'est ni plus ni moins "fasciste", "totalitaire" ou de la "censure" que le choix initial qui a été fait d'inviter cette personne à cette tribune au lieu d'une autre personne.

L'accès à l'espace public est un combat politique, et chaque choix d'inviter quelqu'un sur une tribune, de ne pas le faire, ou d'en empêcher l'accès, est un acte politique. Ils sont tous discutables voir condamnables au cas par cas selon nos propres objectifs politiques, mais aucun de ces actes n'est condamnable par "principe", et aucun n'est assimilable à de la censure.

La meilleure critique qu'on puisse faire à mon avis à un choix d'action militante de cette sorte, c'est effectivement le risque que la personne s'en serve pour se présenter comme un martyr sur

d'autres tribunes. Mais du coup il s'agit là d'une évaluation à faire au cas par cas en terme des bénéfices/risques, et entre personnes partageant comme objectif de diminuer le poids de cette opinion dans l'espace public.

Si par ailleurs la même personne défend l'idée qu'il faudrait que toutes les opinions aient également accès à l'espace public par principe, c'est incohérent. Et on peut alors se demander quel est l'objectif de cette personne : diminuer l'accès de cette opinion à l'espace public ou l'augmenter ?

**Est-ce que Jean Bricmont nest effectivement motivé dans son positionnement sur les deux questions ci-dessus que par ces questions en elle-mêmes, ou est-ce qu'il a réellement des accointances avec les idées politiques dont il défend la liberté d'expression, et donc ne défend ces positions sur les 2 questions précédentes que par intérêt idéologique ?**

D'abord il faut se mettre d'accord sur les moyens que nous avons à disposition pour identifier l'idéologie politique de quelqu'un.

Il me semble que personne ne défend en général le principe qu'il suffit de croire sur parole ce que nous en dit la personne. Ce serait d'une naïveté terrible d'imaginer que personne ne ment sur ses idées, ne les dissimule, ou même ne se trompe sur la qualification de ses propres idées. Je ne connais personne qui défend un tel point de vue, tout le monde contredit les déclarations de toutes sortes de personnes en qualifiant leurs idées, et pourtant, nombreux sont ceux qui exigent que pour tel ou tel cas qui leur tient à cœur (parce que c'est eux-mêmes, ou un pote, ou quelqu'un qu'ils défendent), là, il faudrait croire la personne sur parole.

Ajoutons que si les opinions soupçonnées sont illégales, ou susceptibles de nuire d'une manière ou d'une autre à la personne qui les exprime, comme c'est évidemment le cas des idées d'extrême-droite, alors on doit d'autant plus envisager la possibilité que la croire sur parole est le meilleur moyen de se tromper. Si on croit les gens sur parole, absolument personne n'est d'extrême-droite, et encore moins national-socialiste ou antisémite. Si on devait attendre que l'extrême-droite se balade avec des panneaux lumineux indiquant "nous sommes les méchants" pour les identifier, il me semble qu'on pourrait avec la même attitude très facilement contester que le parti national-socialiste ou le parti fasciste dans les années 30 étaient d'extrême-droite (d'ailleurs certains n'hésitent pas à le contester de nos jours).

Si on est d'accord pour dire que croire la personne sur parole n'est pas suffisant, alors il faut accepter de prendre en compte d'autres indices, qui évidemment ne permettront jamais d'avoir une réelle certitude. Au mieux ce sera un ensemble d'indices convergents.

Le problème est que chacun a facilement tendance à demander bien plus d'indices convergents pour certaines personnes que pour d'autres.

Je vous rassure, je vais principalement me baser sur les déclarations de Jean Bricmont lui-même pour mon argumentaire. Mais il me semble quand même important d'admettre que si des tas d'indices pris séparément ne sont pas une preuve, les mettre en relation entre eux ou avec certains propos est une façon d'enrichir l'analyse qu'on ne peut pas rejeter absolument a priori.

Bon alors pour commencer, Jean Bricmont, je pense, n'aurait pas de problème à se dire antisioniste (il s'exprime très régulièrement sur le conflit israélo-palestinien en s'opposant à la politique israélienne). L'antisionisme n'est évidemment pas de l'antisémitisme, mais j'espère qu'on sera d'accord pour constater que l'antisionisme est aussi devenu au fil du temps

l'euphémisme idéal pour les véritables antisémites qui ne peuvent pas afficher ouvertement cette opinion sans risque. C'est le cas de Dieudonné ou Alain Soral par exemple, qui ne se disent antisémites qu'en privé (on a des échanges de mails entre Soral et la compagne de Dieudonné qui l'utilisent explicitement), et en public se disent "antisionistes".

### Article du point revenant sur la fuite de mails échangés entre Noémie Montagne et Alain Soral

Comment faire la différence entre un véritable antisioniste et un antisémite qui utilise l'antisionisme comme euphémisme ?

Et bien déjà, le plus simple, c'est de trouver des déclarations faites au nom de l'antisionisme qui en fait ne peuvent relever que de l'antisémitisme, car elles n'auraient aucun sens si elles parlaient des sionistes et pas des juifs.

Dans le genre, on a Dieudonné déclarant à la télé iranienne que "les sionistes ont tué le christ", ce qui serait quand même assez étonnant pour une idéologie politique née au XIXème siècle.

### Interview de Dieudonné à la TV Iranienne

Et pour Jean Bricmont, on a cette déclaration, à propos du procès de Dieudonné :

***"EST-CE QUE C'EST ANTISEMITE DE SE POSER LA QUESTION, DE COMMENT SE FAIT-IL, QU'UNE PERSONNE, PEUT-ETRE PARFAITEMENT NEUTRE, ETC., D'ORIGINE JUIVE, PREND SEULE LA DECISION D'ANNULER LE SPECTACLE DE DIEUDONNE HIER AU CONSEIL D'ÉTAT ? (...) LA JUSTICE NE DOIT PAS SEULEMENT ETRE NEUTRE, ELLE DOIT PARAÎTRE NEUTRE. EST-CE QUE L'APPARENCE DE NEUTRALITE EST PRESERVEE DANS CE CAS-LA ?"***

### Chronique de Daniel Schneidermann à propos de Jean Bricmont, incluant la vidéo où Jean Bricmont fait la déclaration en question

Ici, c'est clair : une personne ne devrait pas pouvoir exercer un acte qui rentre dans les attributions normales de sa profession (juge), uniquement en raison de son "origine juive". Ceci est précisément une discrimination basée sur l'origine, c'est la définition même du racisme, et en l'occurrence, de l'antisémitisme.

Si ce n'est pas suffisamment évident que cette déclaration est antisémite, transposons : Ne serait-il pas évidemment raciste de contester le droit d'un juge noir ou arabe à juger Zemmour ?

Ne serait-il pas évidemment sexiste de contester le droit d'une femme à juger un violeur ?



Bricmont préfère lui, faire des comparaisons qui ne tiennent pas :

*"QUE DIRAIT-ON SI UNE PERSONNE D'ORIGINE MUSULMANE DECIDAIT SEULE DANS UN PROCES AYANT A VOIR AVEC LES CARICATURES DU PROPHETE ?,  
QUE DIRAIT-ON SI UNE PERSONNE D'ORIGINE CATHOLIQUE, SEULE, DECIDAIT DANS DES PROCES AYANT A VOIR AVEC DES SPECTACLES DITS CHRISTIANOPHOBES ?"*

Déjà la réponse est : rien. On ne dirait rien. Parce que ça arrive tous les jours et personne ne dit rien. Qu'est-ce qu'une personne "d'origine catholique" ? Il me semble que la grande majorité des juges français ont, au minimum, des ancêtres catholiques, s'ils ne le sont pas eux-mêmes. Donc évidemment que c'est déjà arrivé qu'une personne "d'origine catholique" ait jugé seule dans un procès pour "christianophobie", et ça n'a jamais scandalisé personne. Il est possible par contre que des gens contestent à une personne "d'origine musulmane" le droit de juger sur les caricatures du prophète, effectivement. Mais dans ce cas, ces personnes seraient, à raison, considérées comme racistes. Parce qu'il faudrait savoir comment ces personnes ont deviné que le juge est "d'origine musulmane" si ce n'est sur des critères racistes comme la couleur de peau ou le nom. Et c'est exactement la même question qu'il faut se poser dans la phrase initiale de Bricmont. Comment sait-il que le juge de l'affaire Dieudonné était "d'origine juive" ? L'a-t-il interrogé sur ses convictions religieuses ou celles de ses ancêtres ? Ou s'est-il contenté d'observer que ce juge s'appelle "Bernard Stirn" ?

Voilà, autant vous le dire tout de suite, c'était mon meilleur argument pour penser que Jean Bricmont est effectivement antisémite, parce que c'est la seule fois à ma connaissance ou une déclaration strictement et évidemment antisémite a échappé à sa communication d'ordinaire plus subtile. Mais il me semble qu'elle aide singulièrement à interpréter tout le reste des indices.

Dans la conférence que Jean Bricmont a tenue pour le CORTECS sur la liberté d'expression, il a défendu certaines thèses.

#### Conférence de Jean Bricmont au CORTECS sur la liberté d'expression

D'abord il existerait un "deux poids deux mesures" dans l'application de la loi Gayssot entre les personnes soupçonnées ou non d'antisémitisme. Il cite des extraits de déclarations d'historiens qui n'ont pas été condamnées, et des extraits de déclarations de négationnistes ayant été condamnées.

Notons d'abord que puisqu'il montre lui-même que les historiens ont pu réviser librement l'histoire de la Shoah sans craintes judiciaires, alors l'argument anti-censure disant que la loi Gayssot empêcherait le libre travail des historiens ne tient pas. Les historiens n'ont visiblement rien à craindre de la loi Gayssot, c'est lui-même qui le dit.

Ensuite oui, effectivement, il y a ici un "deux poids deux mesures". Mais il est tout à fait assumé. Cette loi a été motivée par la volonté de lutter contre les antisémites qui utilisent l'histoire comme prétexte pour justifier leurs idées comme accuser un prétendu complot juif d'avoir falsifié l'histoire, ou réhabiliter les nazis, et pas pour entraver le travail des historiens. C'est effectivement son but. Et constater que c'est bien ce qu'elle fait me semble être plutôt la preuve qu'elle fonctionne comme elle a été prévue.

Depuis quand la loi de la république est-elle censée être neutre ? Établir la république a été une lutte politique d'un camp contre un autre, et la république a toujours assumé de devoir se protéger contre ses ennemis. L'extrême-droite a lutté contre l'établissement de la république et l'a renversée à de nombreuses reprises dans l'histoire, et la république a toujours en conséquence fait des lois pour lutter contre l'extrême-droite. Il n'y a pas que la loi Gayssot, il y a aussi des lois qui interdisent à des partis de défendre une idéologie raciste ou visant à renverser la république par la force et qui permet de dissoudre de telles organisations (loi de 1936 répondant à la crise des ligues fascistes de 1934). Lors de la 3ème république, pour éviter de la voir comme la 2ème renversée en 3 ans par un président élu héritier des bonapartes, on a voté une loi interdisant aux familles ayant régné sur la France de se présenter aux élections.

Bien sûr, on peut, au nom des principes métaphysiques du droit naturel des libéraux, ou au nom de l'efficacité, ou parce qu'on est d'extrême-droite, s'opposer à cette stratégie de la république face à ses adversaires, et dire qu'elle devrait se défendre autrement ou ne pas se défendre du tout et juste garantir la même liberté aux ennemis de la liberté. C'est une position défendable. Mais penser faire une révélation en disant que la loi Gayssot est dirigée spécifiquement contre l'extrême-droite est absurde. C'est son but affiché et assumé ouvertement depuis le début.

Au nom de quoi Jean Bricmont s'oppose à cette lutte spécifique de la république contre l'extrême-droite par cette loi ? Officiellement, au nom du droit naturel à la "liberté d'expression". Donc au nom du libéralisme. Ce qui est amusant pour quelqu'un qui se présente généralement plutôt comme antilibéral. Par moment, il le fait aussi au nom de l'efficacité de la lutte contre l'extrême-droite. Mais remarquons quand même qu'à chaque fois qu'il le fait, contrairement à d'autres personnes -y compris moi- qui pouvons dire "pour lutter contre l'extrême-droite ce n'est pas efficace", en confirmant ouvertement que nous faisons partie de ceux qui souhaitent lutter contre l'extrême-droite, Jean Bricmont prend bien systématiquement la peine d'utiliser la formule "Même SI on souhaite lutter contre l'extrême-droite, ce n'est pas efficace", se gardant bien de dire si lui même partage ou pas cet objectif de lutte contre l'extrême-droite.

Et pourtant, ce n'est vraiment pas une concession si difficile à faire, même pour quelqu'un d'extrême-droite, de prétendre vouloir lutter contre elle. Mais c'est déjà visiblement trop pour lui. Il me semble alors qu'il faut considérer comme n'étant pas improbable que sa véritable motivation à contester une loi dirigée contre l'extrême-droite ne soit ni le droit naturel libéral, ni l'efficacité, mais son adhésion aux idées d'extrême-droite. Bien sûr, ce n'est pas une preuve en soi. Mais il me semble qu'avec l'argument précédent et ceux qui suivent, cette explication gagne en crédibilité.

Ensuite d'après lui il existerait un autre "deux poids deux mesures" dans la censure, défavorable aux gens ayant tenu des propos supposés antisémites, et favorable aux gens ayant tenu des propos supposés racistes envers d'autres communautés que les juifs. Pour démontrer cela, il mélange dans le même concept de "censure" :

- les condamnations par les tribunaux
- les mises en examen, y compris celles ayant abouti à une relaxe
- les tentatives militantes d'empêcher l'expression de quelqu'un.

Déjà, considérer ces trois choses comme étant, à égalité, des exemples de censure, me semble hautement contestable.

Comment considérer par exemple la mise en examen de Siné comme une censure, alors même que d'une part il a été relaxé dans son procès pour antisémitisme, et d'autre part la justice lui a donné raison dans son procès pour licenciement abusif par Charlie Hebdo ?

Dans ma réponse à la 2ème question, j'ai aussi expliqué en quoi l'action militante pour empêcher l'accès à une tribune n'est en aucun cas de la censure. Mais admettons. Même si l'empêchement d'une conférence de Chomsky (que je ne considère pas comme antisémite) par des militants est de la censure, alors que dire du massacre d'une rédaction d'un journal (Charlie Hebdo) par d'autres sortes de militants en représailles à des caricatures jugées islamophobes ? Si on doit considérer les actions extérieures à la justice comme des preuves de censure, il me semble qu'entre le massacre à l'arme à feu et l'empêchement de tenir une conférence, l'argument du deux poids deux mesures, s'il devait être retenu, n'irait pas dans le sens prétendu par Jean Bricmont ici.

Enfin pour les condamnations par les tribunaux, il oublie opportunément de citer les condamnations par la justice de Hortefeux ou Zemmour pour leurs propos racistes anti-arabes ou anti-noirs. Étonnamment il n'a signé aucune pétition pour les défendre.

Pour le moins, il me semble que ce panorama de l'état de la liberté d'expression des paroles jugées antisémites ou antisionistes par rapport aux paroles jugées racistes anti noir ou arabe ou islamophobes est fortement biaisé. Par quelle conviction de Jean Bricmont ce panorama pourrait-il bien être biaisé ? Il me semble que la déclaration antisémite citée plus haut (comme les arguments suivants de ma démonstration) en donne un indice, si on accepte de réunir plusieurs indices convergents.

Jean Bricmont, dans la conversation ayant suivi sa conférence au CORTECS, parle également du soutien sans faille des USA à la politique Israélienne ou de ce deux poids deux mesures supposé dans la société française comme pouvant être le résultat de l'action d'un lobby, lobby qu'il se garde bien de caractériser.

Et c'est dommage parce qu'il ne peut pas ignorer que de nombreuses personnes croient à l'existence d'un fort lobby juif qui aurait une énorme influence sur la politique française comme américaine. Se pourrait-il que de telles déclarations alimentent encore cette croyance ? Cela n'a pas l'air de l'inquiéter suffisamment pour prendre la peine de préciser qu'il ne croirait pas lui-même à l'influence d'un tel lobby juif. Pourtant il y a d'autres explications à ces phénomènes, qu'il n'évoque jamais.

D'abord il y a le traumatisme de la 2nde guerre mondiale et de la Shoah, dont les victimes ou familles de victimes ayant vécu le drame ou se l'étant fait raconter directement par des gens l'ayant vécu sont, contrairement à celles de l'esclavage par exemple, encore bien vivantes et présentes dans les pays concernés. Non seulement ces personnes, ou celles qui se sentent coupables face à elles, peuvent avoir une influence non négligeable sur l'imaginaire des gens et leur vigilance face à certains propos, certaines actions ou certains mouvements politiques, ou même sur la justice et la censure (bien que je pense avoir montré que sur la justice et la censure ce n'est pas si flagrant qu'il le prétend), une influence qu'on pourrait vouloir contester

mais qui ne constitue pas un "lobby" et n'est pas seulement le fait de juifs, mais en plus il ne me semble pas scandaleux quand on réagit aux propos de certaines personnes de prendre en compte le fait que des gens dont la famille a été exterminée par des gens tenant les mêmes propos sont actuellement présents dans le pays et pourraient légitimement souffrir de les entendre à nouveau. On revient sur la question de la liberté du renard dans le poulailler.

De mon point de vue, s'il faut regretter quelque chose là-dedans, ce serait plutôt le manque de considération équivalente pour les personnes victimes de racisme anti-arabe, anti-noir, anti-asiatique ou anti-rom, plutôt que la considération normale et simplement humaine qu'on a pour les victimes d'antisémitisme. A part évidemment si on considère le ressentiment envers les juifs comme étant quand même un peu justifié.

Ensuite il y a une chose que beaucoup de gens ignorent mais dont l'ignorance me semble assez fautive pour toute personne se disant antisioniste, c'est qu'il existe un sionisme chrétien qui a très largement précédé le sionisme juif et qui a bien plus d'influence sur la politique américaine. Ce sionisme chrétien vient de plusieurs "prophéties" faites par différents pasteurs anglais puis américains disant que Jésus ne reviendra sur Terre pour nous sauver que le jour ou le "peuple élu", les juifs, seront tous revenus sur la Terre Promise de Palestine, en ayant reconquis tout l'antique royaume d'Israël (donc pas de place pour un état palestinien). Lorsque ce sera accompli, Jésus est censé alors convertir tous les juifs au christianisme et faire advenir une grande ère de prospérité chrétienne sur le monde.

Cette croyance est loin d'être anecdotique dans les pays anglo-saxons et principalement aux USA. La grande majorité des églises évangéliques, une bonne part des élus républicains et même certains élus démocrates y croient, ou au moins ne peuvent pas se permettre de contrarier l'électorat sioniste évangéliste, bien plus important que l'électorat sioniste juif. Si un lobby sioniste explique le soutien inconditionnel des USA à Israël, ce n'est pas le lobby sioniste juif, mais le lobby sioniste évangéliste, qui d'ailleurs n'a pas besoin pour ça d'être réellement un lobby, il lui suffit d'être un électorat extrêmement important aux USA.

Il faut noter d'ailleurs que vouloir que tous les juifs quittent le pays et aillent en Israël afin de faire venir le Christ qui les convertira au christianisme, c'est une idéologie pas franchement sympathique envers les juifs, et même franchement antisémite. C'est pour ça qu'aux USA, rien n'interdit d'être à la fois ultra-sioniste et totalement antisémite. C'est pour ça que Donald Trump, considéré comme un héros par les antisémites européens comme Soral pour ses liens avec les milieux néo-nazis américains les a tellement surpris en déplaçant l'ambassade américaine à Jérusalem, en soutenant son grand ami Netanyahu et en devenant une rock star pour la droite israélienne.

### [Article de Wikipedia sur le sionisme chrétien](#)

Quand on se prétend antisioniste, ignorer tout ça et attribuer la politique américaine envers Israël à l'influence d'un "lobby" qu'on ne nomme pas, c'est au mieux irresponsable, au pire le signe qu'on n'est pas si clair que ça sur la distinction entre antisionisme et antisémitisme.

Le déshonneur par association est souvent décrié comme un très mauvais argument sans aucune valeur. Pourtant, en sociologie on observe quand même une forte tendance des gens à fréquenter ceux qui partagent leurs idées. Donc si évidemment le déshonneur par association ne peut pas suffire en lui-même, il me semble assez "léger" de l'évacuer totalement en tant

qu'indice. D'autant que les mêmes personnes qui le dénoncent n'hésitent généralement pas à l'utiliser pour certaines personnes. Par exemple, doit-on dire que le fait que le FN ait été fondé en partie par d'anciens SS, ou que Marine Le Pen entretienne toujours ses amitiés d'enfance avec les éminences du GUD Frédéric Châtillon ou Alex Lousteau, ou ait vanté dans le passé les mérites des talents d'écrivain d'Alain Soral, ne devraient avoir aucune importance dans l'évaluation de l'idéologie de Marine Le Pen ou du RN ?

Bien sûr, ça ne suffit pas en soi, mais ces indices aident à savoir comment interpréter certains propos de Marine Le Pen ou certaines lignes du programme du RN autrement que si on devait ignorer complètement ces données.

Pour Jean Bricmont, je ne rentrerais pas dans les détails puisque même ses soutiens reconnaissent (en y trouvant des excuses) qu'il ne soutient dans les procès que des gens d'extrême-droite antisémites, qu'il ne parle quasiment que dans des médias d'extrême-droite, ou qu'il revendique toujours son amitié avec Paul-Eric Blanrue.

Ce dernier, ancien fondateur de la première association zététique française, le Cercle Zététique, a fait éclater l'association lorsqu'il s'est mis à diffuser en son sein des thèses complotistes sur le 11 Septembre et à y défendre Faurisson et le négationnisme. Depuis, Blanrue a fait éditer ses livres (dont la plupart concernent les juifs) par Alain Soral, est considéré par tous comme un antisémite et négationniste notoire engagé à l'extrême-droite, et les sceptiques ont heureusement coupé les ponts avec lui... Sauf Jean Bricmont.

Alors évidemment, là encore tout seul ça ne prouve rien, mais en mettant bout à bout tous les éléments que je viens de donner (et encore, j'ai raccourci), il me semble que ça fait tout autant d'indices pour identifier Jean Bricmont comme un antisémite proche des thèses négationnistes complotistes d'extrême-droite que ce qu'on a pour plein d'autres gens que les sceptiques ne défendent pas autant. J'ai peur que l'amitié ou la volonté de défendre un membre éminent de la "communauté sceptique" ne jouent ici comme d'énormes biais de confirmation pour se rassurer sur l'appartenance supposée par certains sceptiques de Jean Bricmont à la "gauche libertaire", revendication qu'il se garde bien d'assumer publiquement.

Pour un peu plus de développement sur les rapports du scepticisme à l'extrême-droite, au droit naturel des libéraux ou sur Paul-Eric Blanrue, je vous renvoie à cette vidéo de ma chaîne "la zététique est-elle apolitique ?" :

[La Zététique est-elle apolitique ? Tzitzimitl - Esprit Critique](#)